

Bulletin municipal

Nous contacter

Bureau municipal 418 236-4621

Télécopieur : 418-236-9144

Bibliothèque 418 236-4460 poste 7722

Télécopieur 418 236-9144

Directeur des travaux publics et urbanisme : 418 719-4506



ADMINISTRATION

OFFRE D'EMPLOI

SAUVETEURS-MONITEURS(TRICES)

Employeur : Municipalité de Sacré-Cœur 88, rue Principale Nord Sacré-Cœur (Québec) G0T 1Y0
Région visée : Haute-Côte-Nord
Fin du concours : 1 ^{er} mars 2024, 12 h
Type de poste : Emploi étudiant ou adulte, temps plein, temps partiel

Description de l'organisme

La Municipalité de Sacré-Cœur requerra les services de personnes responsables pour remplir la fonction de sauveteur-moniteur(trice) pour la saison estivale 2024 à la piscine municipale.

Type de poste

Étudiant ou adulte, saisonnier, temps plein, temps partiel

Nature de l'emploi

Sous l'autorité de la coordonnatrice en loisirs, le sauveteur-moniteur(trice) est responsable de l'ensemble des opérations, de la prévention des accidents, de la surveillance des baigneurs et toutes autres tâches connexes.

Connaissances, habiletés et qualités

Avoir un grand sens des responsabilités, facilité à travailler en équipe, facilité à communiquer, être créatif, dynamique et autonome.

Qualifications et scolarité

Être âgé de 16 ans ou plus, être étudiant dans un établissement scolaire ou adulte intéressé ou adulte, doit détenir le certificat de sauveteur national et/ou moniteur de la Croix-Rouge.

Salaire et avantages

Le travail est d'une durée estimée de 9 à 10 semaines pour environ 30 à 40 heures par semaine. Les conditions sont soumises à la convention collective de travail en vigueur (entre 17,48 \$ et 18,55 \$).

Sacré-Cœur, le 7 février 2024

OFFRE D'EMPLOI

MONITEURS (TRICES)

TERRAIN DE JEUX ET CAMP DE JOUR

Employeur : Municipalité de Sacré-Cœur 88, rue Principale Nord Sacré-Cœur (Québec) G0T 1Y0
Région visée : Haute-Côte-Nord
Fin du concours : 15 mars 2024, 12 h
Type de poste : Emploi étudiant, temps plein, temps partiel



Description de l'organisme

La Municipalité de Sacré-Cœur requerra les services de personnes dynamiques pour remplir la fonction de moniteur(trice) - terrain de jeux et camp de jour pour la saison estivale 2023.

Description

Sous l'autorité de la coordonnatrice en loisirs, le moniteur (trice) est responsable de l'ensemble des opérations, de l'animation, de l'entretien et de la sécurité des activités du terrain de jeux et du camp de jour.

Connaissances, habiletés et qualités

Avoir un grand sens des responsabilités, facilité à travailler en équipe, facilité à communiquer, être dynamique, créatif et autonome.

Qualifications et scolarité

Être âgé de 16 ans ou plus, être étudiant dans un établissement scolaire, posséder des connaissances et/ou une expérience dans le domaine de l'animation et/ou du loisir.

Salaires et avantages

Le travail est d'une durée estimée de 9 à 10 semaines pour environ 30 à 40 heures par semaine. Les conditions sont soumises à la convention collective de travail en vigueur (entre 15,84 \$ et 16,81\$).

OFFRE D'EMPLOI
MONITEURS (TRICES)
PRÉPOSÉ(E) AUX PARCS ET ESPACES VERTS

Employeur : Municipalité de Sacré-Cœur 88, rue Principale Nord Sacré-Cœur (Québec) G0T 1Y0
Région visée : Haute-Côte-Nord
Fin du concours : 15 mars 2024, 12 h
Type de poste : Emploi étudiant

Description de l'organisme

La Municipalité de Sacré-Cœur requerra les services de personnes responsables pour remplir la fonction de préposé (e) aux parcs et espaces verts pour la saison estivale 2023.

Description

Sous l'autorité du directeur des travaux publics, le préposé (e) aux parcs et espaces verts aura à accomplir des tâches d'entretien avec l'équipe des travaux publics et celle des loisirs. Le travail consiste en la tonte du gazon, entretien des fleurs, travaux de peinture, etc.

Connaissances, habilités et qualités

Aimer travailler en plein air, facilité à travailler en équipe, facilité à communiquer, être dynamique, créatif et autonome.

Qualifications requises

Être étudiant

Salaires et avantages

Le travail est d'une durée estimée de 9 à 10 semaines pour environ 30 à 40 heures par semaine. Les conditions sont soumises à la convention collective de travail en vigueur (entre 15,84 \$ et 16,81 \$).

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae à :

Monsieur Jeannot Lepage
Municipalité de Sacré-Cœur
88, rue Principale Nord

Sacré-Cœur (Québec) G0T 1Y0
Téléphone : 418 236-4621, poste 35
Courriel : dg@sacre-coeur.ca

Nous remercions à l'avance tous les candidats qui démontrent de l'intérêt, mais nous communiquerons seulement avec les candidats retenus.



Changement d'adresse

Vous avez changé d'adresse dans la dernière année? Vous prévoyez changer d'adresse? SVP, communiquez avec nous pour nous donner vos coordonnées, numéro de téléphone, de cellulaire et même votre adresse courriel. Ceci afin de nous permettre de mieux entrer en contact avec vous pour toutes situations!



Calendrier des séances 2024

15 janvier 2024	15 juillet 2024
12 février 2024	19 août 2024
18 mars 2024	9 septembre 2024
15 avril 2024	15 octobre 2024
13 mai 2024	11 novembre 2024
10 juin 2024	9 décembre 2024



Chats errants

(Secteur des rues Bouchard, Tremblay, Savard et Lévesque)

Nous sollicitons la collaboration de tous les citoyens des rues Savard, Bouchard, Tremblay et Lévesque, afin de cesser de nourrir les chats errants. Si par contre, il s'avère que l'un d'entre eux est votre animal, nous demandons aux gens de garder leur animal attaché ou dans la maison.

Présentement, nous observons un grand volume de chats dans ce secteur, ce qui occasionne à plusieurs des inconvénients sur leur propriété.

Voilà!, le portail au service du citoyen

En vous inscrivant sur **Voilà!**, vous aurez accès à :

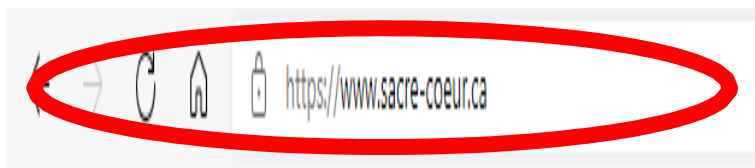
Paieement en ligne;
Opinion citoyenne;
Calendrier des évènements personnalisés;
Comptes de taxes en ligne;

Horaire des collectes;
Permis en ligne;
Demande en ligne;
Propriété;

Pour y accéder, il vous suffit de suivre les étapes suivantes :

Étape 1 :

Aller sur internet et dans la barre de recherche inscrire l'icône <https://www.sacre-coeur.ca> personnalisé **VOILÀ!** »



Étape 2 :

Sur la page d'accueil, repérer
« Portail citoyen »

et effectuer un clic sur l'icône;

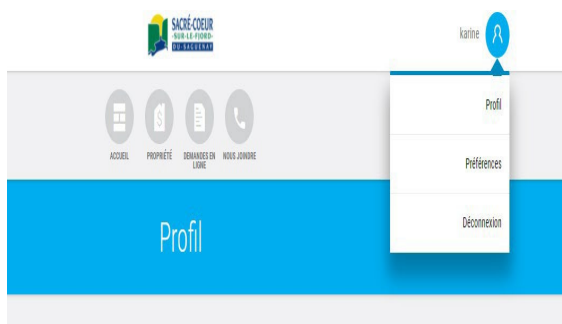


Étape 3 :

Pour accéder à ces services, vous devez vous inscrire d'inscription : sur le portail en cliquant sur « Inscription » :

Étape 4

Remplir la fiche



Étape 5 :

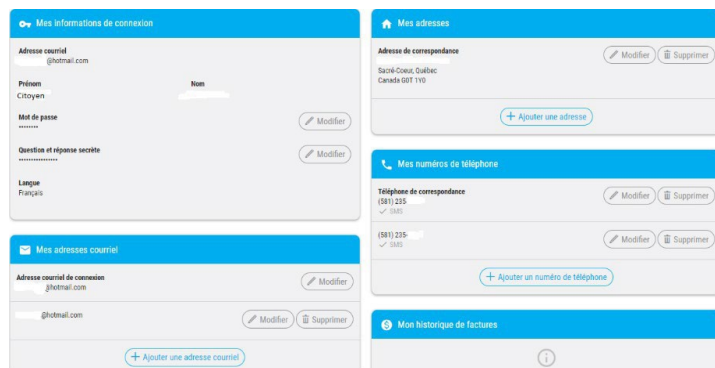
Voici à quoi ressemble la page d'accueil de **Voilà!** :

Maintenant, personnalisons votre portail; Repérez l'icône utilisateur en haut à droite de la page d'accueil, cliquez sur le personnage, trois onglets s'afficheront. Choisir "Profil".

Compléter les sections :

- Mes adresses
- Mes numéros de téléphone
- Mes adresses courriel.

Cela permettra alors à **Voilà!** de situer vos propriétés et programmer le portail à votre image!



Vous pouvez dès à présent connaître tous les conseillers, le maire, les équipes municipales en place. Et plus encore!

Lorsque vous cliquez sur "Préférences", vous pourrez voir et choisir ce qu'il vous intéresse de recevoir comme information de notre part.

Dans l'onglet "Accueil", vous pouvez voir toutes les infolettres, les avis publics, etc. Dans le calendrier, vous y trouverez : les collectes selon votre secteur, les événements à venir. Et finalement en bas de la page, il y aura les sondages.

Dans la section "Propriété" : ajouter toutes vos propriétés si elles n'ont pas été déjà inscrites. Vous pouvez dès maintenant consulter vos comptes de taxes et les modifications.

Dans l'onglet "Demande en ligne" : Vous pourrez y faire des demandes de permis en ligne. Et même en faire le suivi, sans à avoir à passer à nos bureaux. En cliquant sur "Nouvelle demande", vous devrez compléter toutes les informations nécessaires pour l'obtention d'un permis. C'est simple et convivial!

En conclusion :

Nous sommes également disposés à vous offrir notre aide pour bien intégrer ce nouvel environnement. Si vous éprouvez de la difficulté à vous inscrire, n'hésitez pas à communiquer avec nous au 418-236-4621 poste 31. Nous nous ferons un plaisir de vous guider et vous expliquer le fonctionnement.



HORAIRE DE L'ÉCOCENTRE DE SACRÉ-COEUR 2024

**Les heures d'ouverture sont de :
(9 h à 12 h – 13 h à 17 h)**

**Le vendredi 16 février
Les vendredis 1, et 15 mars
Les vendredi 5 et 19 avril**

418 514-8254 (ligne Info-Collecte)
info@mrchen.qc.ca

RAPPEL SUR LES PERMIS DE CONSTRUCTION

Nous désirons rappeler à tous les propriétaires et entrepreneurs, **qu'il est requis de détenir un permis pour effectuer des travaux de réparations (changer fenêtre, armoires, revêtement de sol, etc.), de construction et d'agrandissement de résidence ou de bâtiment complémentaire.** Un permis est également nécessaire pour l'installation d'une piscine hors terre ou creusée, d'un spa et pour la construction d'un patio, d'une galerie ou l'installation d'une thermopompe résidentielle.

Il ne faut surtout pas oublier que lorsqu'il y a démolition de bâtiment ou de démantèlement d'une piscine, un permis est requis puisque celui-ci nous permet d'ajuster votre évaluation foncière.



Veillez noter que des informations supplémentaires et/ou des croquis pourront être demandés selon les types de travaux effectués.

Vous êtes invités à faire une demande de permis sur le site de la municipalité ou sur Voilà ou par courriel à l'adresse suivante urbanisme@sacre-coeur.ca ou en personne.

Suite à l'analyse de la demande, une autorisation vous sera envoyée par courriel.

Rappel du positionnement de vos bacs à ordures et recyclage.

Afin de faciliter les opérations de déneigement, il est important que vos bacs soient positionnés dans votre entrée de stationnement et non sur le trottoir ou dans la rue.

Merci de votre compréhension et bon hiver à tous!



Règlements municipaux harmonisés

Article 9

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 23 h et 7 h, du 15 novembre au 15 avril inclusivement et ce, sur tout le territoire de la municipalité, sauf aux endroits indiqués par une signalisation prévue à cet effet et autorisant le stationnement pendant cette période d'interdiction.

Article 13

Dans le cadre des fonctions qu'il exerce en vertu du présent règlement, un agent de la paix peut déplacer ou faire déplacer un véhicule stationné aux frais de son propriétaire en cas d'enlèvement de la neige ou dans les cas d'urgence suivants : Le véhicule gêne la circulation au point de comporter un risque pour la sécurité routière; Le véhicule gêne le travail des pompiers, des policiers ou de tout autre fonctionnaire lors d'un événement mettant en cause la sécurité publique et lors de travaux municipaux.

Lors de tempête ou de grands vents, **dès qu'un câble** électrique est tombé ou **entre en contact avec une surface**, qui touchent à des branches d'arbres ou dans la rue, **il y a risque de surchauffe et d'incendie**. Il est interdit de toucher à ces fils, **vous pourriez vous blesser par électrocution**.



LES DANGERS DU MONOXYDE DE CARBONE: les gestes simples pour les éviter



En cas de panne de courant

Ne vous chauffez jamais avec des appareils fonctionnant au gaz comme une cuisinière, une chaufferette d'appoint, une chaufferette de camping ou un barbecue.

En cas de panne prolongée par temps froid, vérifiez si la municipalité a prévu un lieu d'hébergement où vous pourriez vous rendre pour assurer votre sécurité.

Si vous utilisez une génératrice, installez-la :

- à l'extérieur de votre maison ou de votre garage, que celui-ci soit intégré à votre maison ou situé à côté;
- le plus loin possible des portes et des fenêtres.

S'il y a incendie ou qu'une personne est en

danger, composez le 911.





JOURNÉE ANNEAU DE GLACE

Dimanche 18 Février

À partir de 12h00

Animation, musique, feux de
camp et cantine sur place

Centre récréatif de Sacré-Coeur, 51 rue Mayrand

HOCKEY MINEUR M-15

JOUR DE MATCH

DIMANCHE 18 FÉVRIER 2024

1ER MATCH À 11H00

2EME MATCH À 15H30

CANTINE SUR PLACE

CENTRE RÉCRÉATIF DE SACRÉ-COEUR, 51 RUE MAYRAND

HORAIRES ANNEAU DE GLACE ET PATINOIRE EXTÉRIEURE

HORAIRES D'OUVERTURE

- Lundi : 17h à 21h
- Mardi : 15h à 21h
- Mercredi : 15h30 à 21h
- Jeudi : 15h30 à 21h
- Vendredi : 17h à 21h
- Samedi : 12h30 à 15h30
- Dimanche : 12h30 à 15h30

